

PROCÉDURE INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

PLANNING

Pour effectuer l'inscription administrative, il est nécessaire d'avoir préalablement réalisé la préinscription.

Pour l'année 2025-2026, les inscriptions et réinscriptions administratives à l'ésadhar se feront uniquement en ligne suivant le planning ci-dessous :

| Type d'inscription | Phase d'inscription administrative |
|--|------------------------------------|
| Pour les nouveaux entrants A partir de l'étape A | Du 24 juin au 15 juillet 2025 |
| Réinscription A partir de l'étape B | |

RÉCAPITULATIF DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Pour le DNA et le DNSEP :

| | Étudiant-e domicilié-e dans la Métropole de Rouen-Normandie ou de la ville du Havre | Étudiant-e domicilié-e hors de la Métropole de Rouen-Normandie ou de la ville du Havre |
|-----------------------------|---|--|
| Étudiant-e non boursier-ère | 500 euros | 590 euros |
| Étudiant-e boursier-ère | 458 euros* | 458 euros* |

Pour le DNSEP Création littéraire :

| | Étudiant-e domicilié-e dans la Métropole de Rouen-Normandie ou de la ville du Havre | Étudiant-e domicilié-e hors de la Métropole de Rouen-Normandie ou de la ville du Havre |
|-----------------------------|---|--|
| Étudiant-e non boursier-ère | 250 euros | 340 euros |
| Étudiant-e boursier-ère | 250 euros* | 250 euros* |

→ Il est possible de régler en deux fois grâce à un paiement échelonné. Les prélèvements sont automatiquement programmés par le logiciel, avec un intervalle d'un mois entre les deux échéances.

Exemple : si le premier versement (50 % du montant) est effectué le 2 juillet, le solde sera automatiquement prélevé le 2 août.

***Le ministre de la Culture a annoncé par communiqué de presse le 06 juin 2025, l'exonération des frais d'inscription des étudiant-es boursier-ères. Dès la mise en œuvre de la procédure, vous pourrez, le cas échéant, être remboursés. Les modalités sont en cours.**

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Avant de commencer l'inscription administrative, merci de préparer les documents suivants :

(Il n'est pas nécessaire de déposer à nouveau les documents déjà transmis lors de la préinscription)

- Attestation CVEC : nom_prenom.CVEC
- 1 photo d'identité (format JPEG Obligatoirement max 300ko) : nom_prenom_PHOTO fichier nommé photo-identite.prenom_nom
- 1 copie de la carte nationale d'identité/passeport : nom_prenom.ID
- Étudiant-es étranger-ères - copie carte de séjour et passeport : nom_prenom.SEJOUR, nom_prenom.PASSEPORT
- Justificatif de logement : nom_prenom.LOGEMENT
- Carte vitale/attestation sécurité sociale : nom_prenom.SECU
- Attestation d'assurance responsabilité civile (couvrant l'année scolaire): nom_prenom.ASSURANCE
- Un RIB impérativement à votre nom : nom_prenom.RIB
- Certificat de participation à la journée défense et citoyenne (JDC) (étudiant-es de nationalité françaises de 16 à 25 ans seulement) : nom_prenom.JDC
- Pour les étudiant-es boursier-ères, l'avis de bourse conditionnel 2025/2026. Dans le cas où vous ne l'auriez pas encore reçu, si vous étiez boursier-ère de l'enseignement supérieur, vous devez alors fournir la notification définitive de bourse 2024/2025 : nom_prenom.BOURSE
- Relevé de notes du baccalauréat ou copie des diplômes postbac obtenus
- Doc A - Contrat de prêt d'atelier complété
- Doc B - Droit à l'image complété
- Doc C - Formulaire travail et/ou handicap complété + justificatif (contrat de travail, notification MDPH...)

La CVEC : obligatoire avant l'inscription en ligne

Avant de vous inscrire à l'ésadhar vous devez obtenir une attestation d'acquittement de la CVEC d'un montant de 105€ en 2025/2026. La CVEC concerne tous les étudiant-es inscrit-es dans un établissement d'enseignement supérieur en France.

Attention : Si votre dossier de demande de bourse au CROUS n'est pas à jour et déposé le 31 mai, vous devrez régler la CVEC, qui vous sera remboursé lorsque votre dossier aura été traité par le CROUS.

www.cvec.etudiant.gouv.fr

Comment obtenir son attestation ?

- Connectez-vous ou créez un compte sur MesServices.Etudiant.gouv.fr - Indiquez votre ville d'études.
- Acquittez-vous de votre CVEC par paiement ou exonération.
- Obtenez votre attestation à présenter à votre établissement lors de votre inscription.

Attention ! Même si vous êtes exonéré vous devez suivre la même démarche.

L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE A L'ESADHAR SUR LA PLATEFORME TAÏGA

ÉTAPE A - Création du compte pour les nouveaux entrants

La confirmation de votre inscription à l'ésadhar pour la rentrée scolaire 2025/2026, s'effectue sur la plateforme Taïga à l'adresse :

<https://etudiant.archi.fr/taiga/etd/index.php?ce=dhar>

Vous disposez d'un compte utilisateur

Votre identifiant : prénom.nom

Pour recevoir un mot de passe aller sur la page

<https://etudiant.archi.fr/taiga/etd/index.php?nwppw&ce=dhar>

et indiquer votre identifiant et recopier le Captcha.

!! Attention !! Il faut suivre pas à pas la procédure envoyée sur votre e-mail.

Vous serez redirigé sur la page ci-dessous, choisissez ésadhar.

Vous pourrez ensuite saisir vos identifiants et votre mot de passe.

TAÏGA

ÉTUDIANTS

sélection de l'établissement

École de Chaillot
ENSA-Bretagne
ENSA-Clermont-Ferrand
ENSA-Grenoble
ENSA-Lyon
ENSA-Marseille
ENSA-Montpellier
ENSA-Nancy
ENSA-Nantes
ENSA-Normandie
ENSA-Paris-Belleville
ENSA-Paris-Est
ENSA-Paris-La Villette
ENSA-Paris-Malaquais
ENSA-Paris-Val de Seine
ENSA-Saint-Étienne
ENSA-Strasbourg
ENSA-Toulouse
ENSA-Versailles
ENSAP-Bordeaux
ENSAP-Lille

École des Beaux-Arts de Paris
ENSAPC
ENSBA Lyon
Esä | Dunkerque-Tourcoing
ESA Lorraine
ESADHaR
HEAR
Villa Arson

ésadhar

ésadhar TAÏGA ÉTUDIANTS

établissement ESADHaR (retour)

utilisateur

mot de passe

[envoi mot de passe](#)

CONNEXION

Évaluations

Personnel

MODULE → EVA

Données personnelles

Aucun questionnaire n'est acc

Si cette page n'apparaît pas ainsi, vérifiez, en bas à gauche que vous êtes bien positionné sur l'année 2025-2026. À défaut, sélectionnez-la à l'aide du menu déroulant qui s'ouvre en cliquant dessus.

Si vous rencontrez le moindre souci pour cette étape, merci de contacter le secrétariat pédagogique :

Campus de Rouen – Emmanuelle Dache : emmanuelle.dache@esadhar.fr
Campus du Havre : pedagogie.lh@esadhar.fr

ÉTAPE B - Débuter l'inscription année 2025-2026

Si au cours de la procédure vous n'avez pas coché les bonnes cases, vous avez la possibilité de cliquer sur [effacer et recommencer] en bas de la page, qui vous ramènera à la première étape.

B 1. Compléter l'onglet « PERSONNEL »

Dès votre connexion au portail TAIGA, bien vérifier et compléter les données dans l'onglet : PERSONNEL → DONNÉES PERSONNELLES

Coordonnées personnelles : merci de vérifier l'exactitude des informations et les corriger si vous repérez des erreurs et/ou des omissions.

Représentant légal : Veuillez compléter les informations ; en particulier la Catégorie socioprofessionnelle du parent 1 et parent 2.

Situation 2025-2026 : Veuillez choisir dans le menu déroulant l'option correspondant à votre situation pour l'année universitaire 2025/2026

Pensez à enregistrer au fur et à mesure !

B 2. Recueil des justificatifs

PERSONNEL → FICHIERS PERSONNELS

Veuillez déposer les documents suivants : (Il n'est pas nécessaire de déposer à nouveau les documents déjà transmis lors de la préinscription)

- Attestation CVEC
- 1 photo d'identité
- 1 copie de la carte nationale d'identité/passeport
- Étudiant-es étranger-ères- copie carte de séjour et passeport
- Justificatif de logement
- Carte vitale/attestation sécurité sociale
- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'année scolaire
- Un RIB impérativement à votre nom
- Certificat de participation à la journée défense et citoyenne (JDC) (étudiant-es de nationalité française de 16 à 25 ans seulement)
- Pour les étudiant-es boursier-ères, l'avis de bourse conditionnel 2025/2026. Dans le cas où vous ne l'auriez pas encore reçu, si vous étiez boursier de l'enseignement supérieur, vous devez alors fournir la notification définitive de bourse 2025/2026
- Relevé de notes du baccalauréat ou copie des diplômes postbac obtenus
- Document D – contrat de prêt d'atelier complété
- Formulaire travail et/ou handicap complété + justificatif (contrat de travail, notification MDPH...)

B.3. Compléter l'onglet « INSCRIPTION EN LIGNE »

ANNÉE 2025-2026 → INSCRIPTION EN LIGNE

Attestation CVEC

Le décret n°2018-564 du 30 juin 2018 a mis en place une contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Son montant est de 105 euros. Son paiement est un préalable à votre (ré)inscription administrative. Il fait ensuite l'objet d'une attestation. Même si votre situation (boursier...) vous exonère du paiement de cette contribution, vous devez obtenir une attestation d'exonération sur le site du paiement en ligne.

Pour l'acquitter, vous devez vous connecter sur le site suivant :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Et saisir dans TAIGA votre numéro d'attestation CVEC valide.

ÉTAPE C - Paiement en ligne

La dernière étape de la validation est le paiement de votre inscription. Vous devrez payer en ligne vos frais d'inscription.

Les inscriptions sont définitives uniquement après l'acquittement total des frais de scolarité.

Veillez valider les montants d'inscriptions suivant votre situation et veuillez vérifier et corriger si besoin les informations du porteur de la carte Bancaire (pour les vérifications 3D Secure v2) avant de procéder au paiement en ligne.

En cas de difficulté veuillez contacter le secrétariat pédagogique :

Campus de Rouen – Emmanuelle Daché : emmanuelle.dache@esadhar.fr

Campus du Havre : pedagogie.lh@esadhar.fr

Suite à l'inscription administrative, il est maintenant possible de procéder à l'inscription pédagogique. C'est le secrétariat pédagogique qui s'en chargera.

Soyez attentif à bien respecter chaque étape : les inscriptions incomplètes ne pourront être finalisées, elles entraîneront un retard dans la validation des dossiers et l'impossibilité d'éditer un certificat de scolarité.

CONTRAT DE PRÊT D'UN ESPACE ATELIER ANNÉE 2025 -2026

Nom : Prénom :

Année d'étude : 1 2 3 4 5 (entourer l'année d'intégration)

Je m'engage à :

Maintenir l'atelier en bon état durant ma scolarité

Ne pas fumer dans l'atelier

Ne pas apporter de substances alcoolisées ou interdites

Ne pas boire ni café ni autres boissons, ne pas manger dans les ateliers, la cafétéria est prévue à cet effet

Respecter le travail des agents et des étudiant-es

Indiquer à l'équipe logistique tout changement d'atelier, en cours d'année

Vider mon atelier et casier de mes affaires avant la date indiquée par l'équipe logistique.

Passée cette date, l'ésadhar disposera de celles-ci (dons, destruction...)

En outre, je m'engage à rendre les locaux à la demande de l'administration en fin d'année dans le même état qu'en début d'année. Dans le cas contraire, j'effectuerais les travaux de remise en état de mon atelier.

En cas de dégradation des ateliers, vous devrez solliciter votre assurance responsabilité civile.

CONTRAT DE PRÊT DU MATÉRIEL DE L'ÉCOLE ET D'OUVRAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE // ACHATS MATERIAUX

Je m'engage à :

Vérifier le bon fonctionnement du matériel et l'état des livres que j'emprunte.

(Sans cette vérification, aucun recours ne sera possible).

Rendre matériels/livres propres, sans traces de colle (acétone) et dans leur

conditionnement d'origine. Rendre le matériels/livres en temps et en heure.

En cas de non-retour du matériel/livres, l'école se réserve le droit d'émettre un titre de recette de la valeur du bien.

Je m'engage à régler le montant des matériaux achetés dans les Ateliers (Photocopie, bois, métal, terre, impressions photos...) auprès du secrétariat pédagogique, dans le cas contraire, un titre de recette sera émis.

Je soussigné-e....., étudiant-e en.....année, déclare avoir pris connaissance des règles d'attribution et d'utilisation des ateliers, ainsi que des règles de prêt de matériels et de livres, des achats de matériels dans les ateliers.

Je m'engage à les respecter et, en cas de leur non-observation, je prends acte du droit de l'administration de prendre les sanctions à mon encontre.

Le Havre, le 2025

Signature de l'étudiant-e

Visa de l'école

CONSIGNES D'UTILISATION DES ATELIERS DES ÉTUDIANT·ES

L'utilisation des bombes de peintures aérosol est interdite en dehors de la cabine de peinture réservée à cet usage.

L'utilisation du plâtre et de la terre est interdite en dehors de l'Atelier dédié à cet usage.

(Merci de vous adresser au responsable de cet Atelier)

Le / 2025

Signature de l'étudiant·e

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE ET /OU DE LA VOIX**Objet : Autorisation de photographeur, filmer et publier des images et /ou voix**

Je soussigné-e,

Nom..... Prénom.....

Le cas échéant,

Mère de l'enfant mineur :

Père de l'enfant :

Je reconnais être titulaire de l'autorité parentale et agir en accord avec le co-titulaire de l'autorité parentale.

Autorise, à titre gratuit, les services de l'ésadhar :

- À me photographier, à me filmer, à m'enregistrer et/ou à diffuser des photographies ou des films représentant ma personne et/ou mes travaux, lors de conférences ou toutes autres manifestations de l'établissement, dans le but promouvoir les activités de l'établissement
- Ou
- À photographier, à filmer, à enregistrer et/ou à diffuser des photographies ou des films représentant mon enfant et/ou ses travaux, lors de conférences ou toutes autres manifestations de l'établissement, dans le but promouvoir les activités de l'établissement
 - À diffuser, le cas échéant, la conférence ou la manifestation sur des écrans TV dans les locaux de l'ésadhar et de ses partenaires
 - À adapter, modifier, reproduire et diffuser ces images/ enregistrements qui s'avèreraient utiles
 - À publier et à diffuser ces images/voix dans le cadre de l'activité habituelle de promotion de l'établissement

N'autorise pas les services de l'ésadhar à réaliser les actions ci-dessus décrites concernant les images et/ou la voix me concernant ou mon enfant.

Cette autorisation est valable pour une durée d'utilisation de 10 ans, pour le monde entier et pour tous les pays. Elle est valable sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : support papier (tirages des photographies), catalogues et éditions diverses, CDROM / DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus à ce jour, tout support audiovisuel (notamment cinéma, TV et par tous moyens inhérents à ce mode de communication, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc...), médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques), supports de communication interne, supports promotionnels (campagnes d'affichage en tous lieux, toutes dimensions et tous supports), supports destinés à la vente (produits de merchandising : cartes postales, posters, tee-shirt, etc...), droit d'intégration dans une autre œuvre/œuvre multimédia.

La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.

J'ai été informé-e que les images ne seront pas utilisées dans un but commercial et reconnais que les utilisations ci-dessus énoncées ne portent pas atteinte à ma vie privée et ne me portent pas préjudice.

Fait à

Le

Signature :

Le-La Directeur-trice Général-e de l'ésadhar sis à 2, rue Giuseppe VERDI, 76000 ROUEN a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation des traitements exposés ci-dessus.

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées.

Les données ne sont destinées qu'à l'ésadhar et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 10 ans.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter le Directeur Général de l'ésadhar, par voie postale au 2 rue Giuseppe Verdi, 76000 ROUEN, ou par mail à epcc@ésadhar.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Année universitaire :

Nom : Prénom(s) :

COORDONNÉES

Téléphone :

Email perso :

INFORMATION(S) PARTICULIERE(S)

Étudiant·e salarié·e

Si salarié·e : Nom de l'entreprise :

Lieu de travail :

Tel :

Jours de travail :

Horaire de travail :

Important : Joindre un certificat de votre employeur ou votre contrat de travail.

Étudiant·e en situation de handicap

Étudiant·e engagé·e dans un double cursus

Étudiant·e entrepreneur·euse

Étudiant·e ayant charge de famille

Autre(s) situation(s) :

Merci de transmettre des documents attestant de votre situation au secrétariat pédagogique.

Pour les demandes d'aménagement d'examen et/ou de cursus :

Les étudiant·es qui, pour des raisons spécifiques et justifiées, ne peuvent pas suivre leur cursus dans les mêmes conditions que les autres étudiant·es, doivent en aviser l'ésadhar au moment de leur inscription ou réinscription dans l'établissement.

La possibilité d'aménagements spécifiques pour le bon déroulement de leur cursus sera alors étudiée, au cas par cas, par la direction de l'établissement, en concertation avec l'équipe pédagogique. Pour les étudiant·es ayant des problèmes de santé, des troubles dys et/ou étant en situation de handicap, cette demande s'accompagne d'attestation médicale ou administrative.